

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication...
Et du droit de modifier la rédaction...
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A SAUMUR,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 9
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 JUIN

LA RÉPUBLIQUE AGRICOLE

Imaginer « la République des paysans » était une audacieuse conception de la part de M. Jules Ferry. Durant la législature éphémère, cet homme d'« État républicain » ne s'est pas servi un seul jour de son influence sur la majorité, de son autorité de ministre et de président du Conseil, pour protéger les intérêts de l'agriculture, subvenir à ses besoins urgents, remédier à la crise intense qui la consume lentement, après l'avoir affaiblie.

Au contraire, la politique républicaine a pesé lourdement sur les populations rurales; elle a grevé les finances des communes au point que, de longtemps, la plupart seront privées de leurs ressources ordinaires pour subvenir à l'entretien et à l'amélioration des chemins vicinaux, voies de communication, travaux d'irrigation, de drainage, et à tant de nécessités locales. En retour, outre la surélévation des charges, les populations rurales ont à supporter l'accroissement excessif des centimes additionnels, des impositions communales et départementales. Comme couronnement à cette œuvre républicaine élevée à la prospérité de l'agriculture, la politique opportuniste réserve fatalement la création de nouveaux impôts après les élections, ainsi que l'a déclaré M. Jules Ferry à la Commission du budget.

La République des paysans a prodigué, à pleine main, non point l'abondance et les loisirs, mais les charges, les épreuves, la gêne, la misère, ceci est indéniable; les faibles augmentations arrachées péniblement aux gauches sur les droits d'entrée des céréales et les bestiaux de provenance étrangère n'allégeront pas d'aussi dures souffrances.

Et voici que surgit aujourd'hui la République agricole! La politique de concentration républicaine substitue cette nouvelle

dénomination à l'ancienne, entachée, aux yeux de nombreux républicains, par le baptême que lui conféra ce « revenant » qu'on appelle Jules Ferry!

Au banquet de Brunoy, on a même bu « à la République agricole » et à « la République des paysans » afin de contenter les frères ennemis. C'est tout comme; les services à attendre de l'une ne vaudront pas plus que le mal fait par l'autre.

Mais, à la veille des élections, — dont « quelques semaines » nous séparent, ainsi que l'a déclaré au Palais-Bourbon le président du Conseil, afin de faire enlever de vive force le vote définitif du rétablissement du scrutin de liste, — à la veille des élections, il importe que le régime républicain flatte, cajole les ruraux, les illusionne sur leurs infortunes et les trompe une fois de plus par de décevantes promesses. Jamais la République n'a montré autant de sollicitude pour l'agriculture qu'à l'heure actuelle; jamais nos ministres républicains n'ont paru s'intéresser autant à son état maladif, si gravement inquiétant; jamais ils n'ont prodigué avec autant de zèle leur éloquence dans les comices agricoles.

M. Hervé-Mangon n'est pas revenu de sa tournée dans le sud-ouest, que M. Legrand s'en va promener dans le nord sa propagande active et que M. Demôle inspecte triomphalement la vallée du sud-est, l'une des plus riches jadis et des plus éprouvées, hélas! depuis l'avènement de cette République qui lui a jeté un sort maudit!

C'est l'exploitation en coupes réglées de nos comices régionaux. L'apothéose de l'agriculture, par un bizarre accouplement, associée à l'apothéose de la République!

Le gouvernement et les Chambres avaient un moyen efficace, pratique, réel, tangible, de venir en aide aux cultivateurs, d'apporter des remèdes à leurs souffrances causées par les sottises économiques et les gaspillages financiers du gouvernement républicain, d'améliorer le sort des populations rurales au lieu de l'aggraver; ce moyen était d'écouter les doléances de ces Sociétés françaises d'agriculture, qui comptent dans leur

sein des hommes expérimentés, connaissant les besoins de la culture, se dévouant avec intelligence et ténacité à son relèvement. Or, le gouvernement républicain n'a prêté qu'une oreille distraite aux plaintes, aux revendications si légitimes de la Société des agriculteurs de France.

La République a semé la ruine dans les populations agricoles par ses graves fautes économiques et financières; elle n'a eu nul souci de la laisser dépérir; ce n'est point en baptisant la République de République des paysans ou de République agricole qu'on sauvera l'agriculture. La croix du Mérite agricole sera même impuissante à opérer une telle résurrection! EDMOND ROBERT.

LES BÉNÉFICES DE LA PAIX.

M. de Freycinet a pris soin de déclarer que la paix était acceptée, de part et d'autre, sur les bases du traité de Tien-Tsin, c'est-à-dire du traité que M. Ferry a repoussé.

Le successeur de M. Ferry a ajouté qu'il s'était appliqué à améliorer les termes dudit traité dans l'intérêt de la France.

A-t-il pu les améliorer beaucoup? Nous en doutons. Il s'est trouvé en présence d'un fait quasi accompli; c'était à prendre ou à laisser.

Sans prévenir personne, le malin Ferry, qui commençait à avoir peur des conséquences de sa politique de casse-cou, avait déjà engagé la France.

Si le traité de Tien-Tsin, en avril 1884, n'a pas été conclu, c'est grâce à M. Ferry; si le traité du 9 juin 1885 ne nous donne rien de plus que le traité de Tien-Tsin, c'est encore grâce à M. Ferry.

Craignant la chute, cet homme s'était décidé à la paix; — il est tombé tout de même, nous ayant dépensé deux cents millions de plus et nous ayant fait tuer encore des milliers de soldats.

Mais faisons cette histoire malpropre des derniers jours du cabinet tonkinois; les journaux subventionnés ont essayé vaine-

ment de l'utiliser pour réhabiliter cette coterie de maquignons opportunistes.

Voyons où nous en sommes, et ce que vont nous coûter les conséquences de la guerre engagée sollement par Challemeil-Lacour et perpétuée criminellement par Ferry.

La Chine nous cède le Tonkin; elle n'élève plus sur lui aucune prétention qui puisse gêner nos intérêts; mais le pays ne nous appartient pas pour cela, et l'on aurait tort de croire que nous en soyons les maîtres incontestés de Haiphong à Lao-Kai, et de la frontière sud à celle du nord. Tout ce que la Chine peut faire, c'est retirer ses soldats réguliers, et enlever aux bandits à pavillons noirs ou jaunes l'appui de son armée. Les bandits n'en subsistent pas moins et nous serons obligés sans doute d'en expurger peu à peu tout le territoire.

C'est presque encore la guerre. Cette prise de possession nous oblige à avoir là-bas une petite armée en permanence, et ce nouvel essai de colonisation va nous occasionner des dépenses bien lourdes.

Sans compter qu'il ne faudrait pas nous étonner de ce que la Chine recommencerait l'attaque l'année prochaine en dépit des traités.

En somme, nous voyons bien les inconvénients de notre conquête; et, quant aux avantages, nous ne connaissons que les bénéfices réalisés à la Bourse par les tripoteurs que M. Ferry a favorisés pendant la crise ministérielle.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 11 juin.

M. le baron de Soubeyran demande à poser une question au sujet du décret illégal rendu par le gouvernement égyptien lors du paiement du dernier coupon de la Dette.

Il avait espéré, dit-il, que la retenue sur les coupons ne serait pas approuvée par les puissances intéressées.

Il demande si leurs protestations ont été entendues.

cernent pas, et vous avez pu voir, en visitant ma maison de la cave à la tour que vos accusations sont absurdes.

— Ne nous emportons pas, reprit Georges, et revenons au but. Je suis sûr, je suis sûr, sans qu'il soit utile de vous dire de quelle façon, que vous avez joué un rôle dans le drame du Marché-Noir. Et comme j'ai fait le serment de retrouver la jeune fille disparue, je suis venu m'adresser d'abord...

Le comte, qui semblait avoir pris une résolution soudaine et avait jeté furtivement les yeux sur la cour, interrompit le jeune homme.

— C'est vous, dit-il, qui avez découvert le vrai nom de M. Jacobs?

— C'est moi, répondit le jeune homme.

— C'est vous qui croyez avoir découvert aussi le vrai nom de la mère de M^{lle} Françoise?

— C'est moi.

— Et c'est vous, enfin, qui avez prévenu le parquet de Saumur?

— C'est encore moi.

— Pour agir de la sorte, vous devez avoir quelque raison majeure...

— Pas d'autre que celle d'obtenir justice des assassins et des voleurs! s'écria Georges.

— Oh! fit le comte en souriant, sans relever l'injure qui lui était adressée, on connaît depuis longtemps vos sentiments à l'égard de M^{lle} Françoise!

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME

DU

MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

VII

LES CARRIÈRES MYSTÉRIEUSES

(Suite)

Les deux hommes, parvenus au bas de la tour, gagnaient le corps de logis principal et entrèrent dans un vaste appartement, légèrement décoré par quelques tableaux, qui servait à la fois de salon et de salle à manger.

— Maintenant, fit le comte, nous pouvons causer.

— Volontiers, répondit le jeune homme.

— Et d'abord, reprit le comte en payant d'audace et en regardant fixement son interlocuteur, l'espère qu'après l'aimable visite que vous avez bien voulu me faire, vous ne m'accuserez plus d'avoir volé M. Jacobs.

Georges frémit de la tête aux pieds, mais l'aplomb du comte le servit à merveille. La conversation se trouvait ainsi placée, du premier coup, sur le terrain où il voulait l'amener lui-même. Il se hâta de profiter de l'avantage qui lui était offert.

— J'ai dit, monsieur le comte, répondit-il avec fermeté, j'ai dit et je puis répéter encore, parce que c'est l'expression même de la vérité, que j'ai cru vous reconnaître dans le personnage masqué qui a fui devant moi dans la nuit du 5 mai et tué mon cheval. Mais la question n'est pas là. Je viens aujourd'hui vous demander si vous consentiriez à me donner quelques renseignements sur la jeune fille disparue qui passait, à tort, pour la fille de M. Jacobs?

Le comte, à ces mots, pâlit et se rapprocha instinctivement de M. d'Elvoy.

— Que voulez-vous dire? fit-il, en essayant vainement de sourire. M^{lle} Françoise ne serait pas la fille de M. Jacobs?

Georges vit qu'il avait touché juste, et résolut de décontenancer tout à fait son adversaire et de lui arracher son secret en feignant d'être mieux instruit des faits qu'il ne l'était réellement.

— On sait maintenant, dit-il, à quoi s'en tenir sur ce premier point. Non, M^{lle} Françoise n'est point la fille de M. Jacobs, et vous le savez sans doute mieux que personne, monsieur le comte.

Georges attendit une seconde. Le comte garda le silence. Quelques gouttes de sueur perlaient à ses tempes. Son poing gauche était crispé sur la table. Sa main droite s'était tout à coup repliée dans la poche de son paletot. Ses yeux, brillants comme ceux d'un fauve, étaient braqués sur les yeux de M.

d'Elvoy. On eût dit que ces deux hommes allaient s'élançer l'un sur l'autre.

Georges, très-calme, reprit avec une certaine ironie méprisante dans la voix :

— Ce qu'on sait encore, monsieur... le comte, c'est que la mère de Françoise est une grande dame de haute naissance... et vous la connaissez sans doute mieux que moi?

Le comte d'Iron se rapprocha encore d'un pas, mais ne répondit rien. Les deux hommes, debout dans la grande salle, la tête droite, la poitrine soulevée, se mesuraient du regard.

Le jeune homme, de plus en plus convaincu qu'il avait devant lui le vrai coupable, continua :

— Si vous ne connaissez pas cette dame, que je verrai demain à Paris, vous savez peut-être ce que le parquet de Saumur n'ignore pas à cette heure, c'est que M. Jacobs cachait son vrai nom...

— Son vrai nom! s'écria le comte, oubliant un instant son rôle, et rejetant en arrière ses longs cheveux noirs, Jacobs a parlé?...

— Oui, reprit Georges, dont tous les doutes venaient de se changer en une certitude absolue, Jacobs a parlé, comme vous le dites, et la justice est éclairée.

Le comte éclata :

— Que voulez-vous enfin de moi, monsieur? s'écria-t-il. Je ne connais pas M. Jacobs; toutes ces histoires et ces cancanes de village ne me con-

M. de Freycinet répond qu'en effet le décret était illégal, mais il explique que les porteurs de titres ne seront pas lésés dans leurs intérêts.

Cette retenue ne doit avoir lieu que pendant deux ans. Peu importe alors l'époque à laquelle elle commence.

M. le baron de Soubeyran réplique au ministre des affaires étrangères.

Il le remercie de ses explications. Il espère que la France fera de nouveau entendre ses protestations chaque fois que le gouvernement égyptien commettra de nouvelles illégalités.

On reprend la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

Le ministre de la guerre a repoussé, sans le discuter d'une façon générale, le contre-projet de MM. le baron Reille et le comte de Lanjuinais.

Chronique générale.

Les rapports des préfets, paraît-il, sont unanimes à conclure à l'opportunité d'avancer la date des élections générales et de la fixer à un des dimanches de la seconde quinzaine d'août.

Le ministère redoute les intrigues de M. Ferry autant que de nouvelles complications au Tonkin.

LA COMMISSION DU BUDGET.

M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, et M. Herbette, directeur des services pénitentiaires, ont été entendus par la commission du budget.

M. Allain-Targé a déclaré qu'il considérerait la diminution de 40,000 fr. sur les fonds secrets comme un vote de défiance à son égard et il a menacé de donner sa démission; à la suite de cette déclaration, la commission a rétabli le chiffre primitif.

M. Herbette a demandé à ce que la suppression de 600,000 fr. sur les services pénitentiaires ne fût pas maintenu.

Les conversations dans les couloirs du Palais-Bourbon sont très animées. Les préfets et agents influents de la politique républicaine dans les départements viennent en toute hâte prendre le vent, recevoir les instructions pour la direction de la campagne électorale.

Si l'on en juge par les conversations, l'entente est loin d'être établie entre les groupes républicains dont les dissentiments en province sont encore plus vifs que dans le Parlement.

On annonce que les « endormeurs » de la commission du budget vont secouer leur torpeur. On aurait menacé les opportunistes de soulever un incident. On raconte aussi que M. Jules Ferry, qui compte dans son « home » de l'avenue de l'Alma, désire que ses complices ne fassent pas au cabinet une politique d'obstruction, mais qu'au contraire

ils s'ingénient à prolonger les débats, à soulever le plus de questions possible, espérant trouver ainsi une occasion de mettre le cabinet en échec ou tout au moins de l'emprisonner avant les élections générales.

Une note officieuse nous apprend que la publication, au *Journal officiel*, du rapport du général Brière de l'Isle sur la retraite de Langson, sera ajournée jusqu'à ce que le conseil d'enquête qui va être appelé, au Tonkin, à prononcer sur les actes du lieutenant-colonel Herbingier, ait statué. Cela nous confirme que le gouvernement, une fois de plus, fuit la lumière et va faire son possible pour retarder jusqu'après les élections tout débat relatif à cette lamentable aventure dont le souvenir n'est guère agréable aux électeurs.

Les impôts et revenus indirects accusent, pour les cinq premiers mois de 1885, une moins-value de plus de 4 millions, et pour le mois de mai seulement une moins-value de 3,976,000 francs.

M^r Guibert, archevêque de Paris, reçoit chaque jour de l'épiscopat de France de nouvelles lettres de félicitations à l'occasion de sa noble et ferme protestation contre la profanation de l'église de Sainte-Genève.

Les journaux ont publié successivement les lettres de M^r Freppel, de M^r d'Annecy, de M^r l'archevêque d'Aix, de l'archevêque de Lyon; de M^r Perrault, évêque d'Autun, membre de l'Académie française; aujourd'hui c'est M^r Bellot des Minières, évêque de Poitiers, qui parle tant en son nom personnel qu'au nom de son clergé et de ses diocésains.

UN AVEU NON SUSPECT.

La Lanterne, qui s'y connaît, fait l'aveu suivant :

« Victor Hugo n'a pas cessé de poursuivre le même but que la franc-maçonnerie. Aussi, les loges de Paris, des départements et même de l'étranger étaient représentées officiellement dans le cortège funèbre par 5,300 membres.

» Ajoutons qu'un nombre encore plus considérable de francs-maçons était encore réparti parmi les divers autres groupes. Nous avons même vu un certain nombre d'officiers supérieurs, faisant partie de l'escorte, échanger le signe de reconnaissance avec les bons maçonneries.

On annonce que le citoyen Urbain, ancien membre de la Commune, vient d'être nommé inspecteur de l'affichage de la ville de Paris, en remplacement du citoyen Bolâtre, ancien gérant des *Droits de l'homme*, décedé récemment.

LA CATASTROPHE DE THIERS.

Des dépêches de Thiers (Puy-de-Dôme) annoncent que le grand escalier de pierre du

Palais-de-Justice de cette ville s'est écroulé mercredi soir, au moment de la sortie de l'audience; de nombreuses personnes ont été précipitées dans le sous-sol; à neuf heures, vingt-trois cadavres et cent blessés ont été retirés des décombres; 40 blessés sont dans un état désespéré.

Une souscription est ouverte en ville. Le préfet a demandé un secours au ministre de l'intérieur.

Les médecins de Clermont sont venus à Thiers.

Le département tout entier est plongé dans la consternation.

L'AVISO le Renard.

On est toujours sans nouvelles de l'avis le *Renard*. L'inquiétude est très-grande au ministère de la marine.

On croit généralement dans les bureaux que le *Renard*, s'il n'est pas échoué à la suite d'une avarie à sa machine, aurait été obligé de fuir vent-arrière et de s'engager dans l'Océan Indien. Il aurait trouvé un refuge dans un mouillage où les communications télégraphiques sont défaut.

Afin de savoir ce qu'il y a de fondé dans cette hypothèse, l'amiral Galiber a envoyé l'ordre aux navires de la division navale de la mer des Indes de faire des recherches dans ces parages.

LAMARTINE ET VICTOR HUGO.

Avez-vous remarqué une chose? Parmi les vingt et un discours prononcés sur les dévouilles mortelles de Victor Hugo, tant à l'Arc-de-Triomphe qu'au Panthéon, il ne s'en est pas trouvé un seul, je dis pas un, pour rappeler le souvenir de Lamartine. Le nom de ce rival de gloire, de ce frère d'armes à qui l'auteur des *Odes et Ballades* disait en 1825 :

Ta muse est ma complice ;
Ton bras m'a réveillé : c'est toi qui m'as dit : « Va...
Marchons et confessons le nom de Jéhova...
Nous combattrons en frères
Pour les mêmes autels et les mêmes foyers ;
Montés au même char, comme un couple lyrique,
Nous tiendrons, pour lutter dans l'arène lyrique,
Toi la lance, moi les coursiers. »

Ce nom n'a même pas été prononcé une seule fois. On raconte que, vers 1840, la poste parisienne reçut une lettre qui portait pour toute suscription : *Au plus grand poète du siècle, — à Paris*. Elle la fit déposer chez Lamartine. Mais l'auteur des *Méditations*, courtoisement, l'envoya à Victor Hugo, protestant que c'était à lui qu'elle s'adressait. Victor Hugo la retourna à Lamartine et, finalement, dit-on, ce fut celui-ci qui se décida à l'ouvrir. Aujourd'hui, la poste n'aurait pas même songé à lui. Il est bien vaincu par son rival. On ne parle plus de lui, on ne l'imite plus. Il a sa rue à Paris, mais une rue subalterne, l'ancienne rue Coquenard, tandis que Victor Hugo a son avenue. On parle déjà de la statue de Victor Hugo, on ne songe guère à celle de Lamartine. Hugo a été porté au Panthéon, Lamartine dort dans un cimetière de village : il est vrai qu'il y est mieux. Que les hugolâtres ne triom-

phent pas trop; mais plutôt qu'ils commencent l'avertissement et la leçon.

UNE LETTRE DE VICTOR HUGO.

Un journal alsacien reproduit la suivante adressée par Victor Hugo à Edouard Thierry en 1843, peu de temps après la mort du père de ce dernier et celle de la fille du poète :

« Nous voilà frappés tous les deux que en même temps, vous dans le père, moi dans ma fille. Que me direz-vous, cher poète, et que pourrais-je dire? Abaissons-nous sous la main brise, pleurons ensemble, espérons ensemble. La mort a des révélations, grands coups qui ouvrent le cœur, vrent aussi l'esprit; la lumière vient en nous en même temps que la douleur. Quant à moi, je crois, j'attends une vie.

» Comment n'y croirais-je pas? Ma vie était une âme; dans ce monde elle vivait déjà de la vie supérieure. » donc de l'espérance que je vous apporte. Accueillez-la avec douceur. Vous que je suis votre ami, votre ami et cependant tourné vers Dieu. Je vous serre tendrement la main. »
23 septembre.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 septembre. La hausse fait de nouveaux progrès. Les titres anglais montent, ce qui prouve que la ministérielle n'influence pas le stock-échange.

Les rentes françaises continuent leur ascendance : le 3 0/0 à 82.35, l'amortissable 83.30, le 4 1/2 0/0 à 110.45.

L'action du Crédit Foncier monte à 177. Dans sa séance hebdomadaire du 10 juin, l'administration a autorisé pour 4,300,000 fr. de prêts hypothécaires et pour 210,000 fr. de communaux.

Les Obligations Foncières 1883 sont devenues la valeur favorite de la petite épargne et cela pas surprenant puisque l'administration du Crédit Foncier a inauguré un système de libération qui permet à tout le monde d'acheter une obligation de la payer sans se gêner.

La Société Générale aux cours actuels est leur de grand avenir et de toute sécurité.

La Banque d'Escompte reste ferme à 400 assistera prochainement à la hausse de ses cours.

Le 5 0/0 italien, monté à 97.10, touchera peu le pair.

On ne saurait trop recommander l'achat de l'Algérien qui au point de vue de la solidité est à envier aux obligations des grandes Compagnies tout en coûtant 40 fr. moins cher.

Le Rio-Tinto se tient ferme à 265.

Les Méridionaux Italiens continuent leur marche en avant.

Le Suez a fait 2,150. Une drague s'est échouée dans le canal et va gêner la circulation, mais n'est qu'un accident de détail et une perte de temps, pas autre chose.

Les actions des Chemins de fer français sont tenues : le Nord à 1,680, l'Orléans à 1,350, le Midi à 1,252.50, le Midi à 1,186.25, l'Est à 1,100, l'Ouest à 848.75.

Georges, blessé au vif, fit à son tour un pas vers le comte.

— N'essayez pas d'équivoquer, monsieur ! s'écria-t-il.

— Et vous-même, reprit le comte d'Irun, cessez vos outrageantes suppositions et ne cherchez pas à me faire subir chez moi une sorte d'interrogatoire, comme si vous étiez un magistrat et moi un criminel.

Georges perdit tout à fait la tête :

— Vous l'avez dit ! s'écria-t-il, criminel, oui, vous l'êtes, et plus qu'on ne pense, et vous avez beau vous dérober à la justice, je saurai tôt ou tard vous démasquer, vous et Martin...

A ce nom, le comte pâlit affreusement, chancela un instant sur ses pieds, puis se redressant et poussant une sorte de rugissement :

— Martin ! s'écria-t-il, vous avez dit Martin ?

— Oui, j'ai dit Martin, le voleur d'enfants et l'assassin de Françoise de la Joberie !

Le comte avait jeté un nouveau coup d'œil sur la cour où se tenait Baptiste.

Tout à coup, il fit deux pas en avant, et sortant la main droite de sa poche, dirigea vers Georges le canon d'un revolver.

Plus prompt que l'éclair, Georges imita son adversaire et mit le comte en joue.

Le silence se fit dans la grande salle.

Le comte et Georges, la main tendue, la taille

ferme, étaient à dix mètres l'un de l'autre. Le premier coup tiré devait nécessairement être mortel.

N'entendant plus le bruit des voix, Baptiste s'approcha de la fenêtre et apercevant les deux hommes en attitude de combat, sortit sa pipe de sa bouche, s'accouda tranquillement sur l'appui de tuffeau, et attendit le résultat de la lutte.

Les deux adversaires restèrent quelques secondes en présence, quelques secondes longues comme des années.

Tout à coup la sonnette retentit avec violence.

Le comte, surpris, abaissa vivement son arme, et se tourna vers Baptiste, lui fit signe d'aller ouvrir.

Le jardinier disparut un instant, et l'on entendit le bruit de la grosse porte d'entrée.

— Une visite à cette heure ? murmura le comte.

Georges, silencieux, s'était retiré de quelques pas et tenait son pistolet abaissé, ne perdant pas de vue son adversaire.

Baptiste rentra précipitamment, l'air effaré :

— C'est la justice ! s'écria-t-il, c'est la justice !

— Que venez-tu dire ? demanda le comte.

— Ce sont deux agents de police avec un magistrat qui les dirige. Ils viennent faire ici une perquisition !

Le comte sourit d'un air de mépris, et jetant doucement son revolver sur une petite table, il se tourna vers Georges :

— A merveille, monsieur d'Elvoy, dit-il; c'est un vrai guet-apens, mais je vous préviens qu'il ne réussira pas plus que les autres.

— Vous faites erreur, monsieur, répondit Georges avec fermeté. J'ignorais absolument l'arrivée des magistrats.

— Vous ne tenez pas, sans doute, reprit le comte, à assister à ces opérations judiciaires ?

— En aucune façon.

Le comte se tourna vers le jardinier :

— Baptiste, fit-il, conduisez M. d'Elvoy à la petite porte de la tour.

Puis, se tournant vers Georges :

— Nous nous retrouverons un jour, monsieur, et vous ne perdrez rien pour attendre !

Sans relever la menace, Georges, précédé de Baptiste, sortit de l'appartement, mais il eut le temps de voir le comte relever gracieusement ses cheveux, peigner sa barbe, donner à son visage une expression douce et charmante, et s'avancer, la main tendue, au-devant des magistrats.

Le jeune homme traversa la cour intérieure, franchit la porte que le jardinier referma sur lui avec soin et s'élança dans un sentier qui rejoignait en tournant la longue avenue.

Le soleil était tout à fait couché. L'obscurité devint bientôt profonde dans ces halliers et sous ces fourrés d'épines.

Les chouettes et les chats-huants s'appelaient et

se répondaient d'arbre en arbre.

D'énormes chauves-souris volaient autour de la tête de Georges.

A droite et à gauche, les carrières abandonnées ressemblaient, dans la nuit, à de véritables pics.

Avant qu'il eût fait cinq ou six cents pas, le sommet d'une petite colline dénudée, par un homme se retourna.

Aux leurs rougeâtres du crépuscule se dressèrent nettement sur le ciel le château des Rochers.

Sur la haute tour, une ombre humaine se tourna vers lui, comme pour surveiller la direction de ses pas.

Georges contempla longuement cette ombre dans laquelle il ne tarda pas à reconnaître le ténéreux jardinier.

Alors tout ce qu'il venait de voir dans ce étrange demeure, les souterrains merveilleux, les galeries obscures, la vieille tour, le grand hôpital singulier des Rochers, lui revint à l'esprit, et le vaillant jeune homme adressa à la muette prière pour obtenir secours et aide dans la terrible lutte qu'il avait engagée.

Puis, de son pas léger, il reprit la direction des Ormes, où sa mère l'attendait avec inquiétude.

(A suivre.)

Ch. SAINT-MARCEL

Chronique militaire.

Quelles sont les formalités à remplir pour obtenir le retour, dans leurs foyers, des soldats sous les drapeaux, dont les parents sont dans un grand état de gêne ?

Telle est la question que se posent souvent les familles qui sont dans cette situation.

Voici ce que le décret du 18 juin 1884 a décidé à ce sujet :

Les intéressés doivent établir une demande, appuyée d'un certificat spécial n° 5, signé par trois pères de famille et visé par le maire et le préfet.

La demande est envoyée au chef de corps qui a sous ses ordres le jeune soldat.

Le chef de corps s'empresse d'examiner la demande; il s'assure, par une enquête faite par la gendarmerie, qu'elle répond à des besoins réels et que les justifications qui l'accompagnent sont régulières.

Pour jouir d'une pareille faveur, les militaires doivent avoir deux ans de présence effective, avoir une instruction professionnelle suffisante et n'avoir rien laissé à désirer sous le rapport de la conduite et de la manière de servir.

Les gradés remettent leurs galons avant de partir en congé, si l'absence doit durer trois mois.

La demande est ensuite adressée, avec l'avis du chef de corps, au général commandant la région. Ce dernier peut accorder des congés de six mois, à titre de soutien de famille, dans la proportion de 2/0 de l'effectif.

Au-dessus de six mois, c'est le ministre de la guerre qui prend une décision.

Toute demande de prolongation de congé doit être faite au général commandant la subdivision de région, par l'intermédiaire de la gendarmerie.

On va créer, à Grenoble, une école militaire d'aérostation; elle sera établie sur l'emplacement du petit polygone d'artillerie. Cette école, qui sera moins considérable que celle de Meudon, formera des sapeurs du génie spécialement affectés au service des ballons captifs qui serviront aux reconnaissances de terrain.

Le ministre de la guerre a arrêté ainsi qu'il suit les propositions pour la croix de chevalier de la Légion d'Honneur dans l'infanterie :

Quatre pour chaque régiment, ainsi que pour les zouaves et la légion étrangère; trois pour les sapeurs-pompier de Paris; quatre pour chaque régiment de tirailleurs algériens; une pour chaque bataillon de chasseurs à pied, pour chaque bataillon d'infanterie légère d'Afrique et pour chaque compagnie de discipline; une pour la Prytanée; quatre pour l'École de Saint-Maixent et deux pour chacune des écoles régionales de tir.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous publierons demain une partie du compte rendu de la séance du Conseil municipal d'avant-hier soir.

Six colonnes à *l'Union de l'Ouest*, que c'est large

Sans pouvoir éreinter un rival bien portant !

Avant vous, très-longtemps, avons sonné la charge;

Après vous, cher *Courrier*, nous en ferons autant.

On lit dans *l'Union de l'Ouest* :

« La *Petite France* appelle *l'Union de l'Ouest* « vieille radoteuse », et sans publier aucun des démentis que lui a infligés le coré de la Visitation de Saumur, elle maintient, dit-elle, « l'exactitude de ses renseignements, qu'elle saura prouver, si c'est nécessaire. »

« Pures rodomontades et grimaces pour détourner le public. Quand on a été convaincu... d'erreurs redoublées, il est toujours nécessaire de prouver que l'on n'a pas voulu calomnier. Mais l'audace dans le mensonge et la méchanceté est le propre des journaux anti-cléricaux... »

LE PUR-NOTRE-DAME. — Par suite de la révocation arbitraire de M. Guyard, maire de la commune, le Conseil municipal, réuni

dimanche dernier, a élu maire M. Trouillard, qui a obtenu 15 voix sur 16 votants et 16 conseillers municipaux, c'est-à-dire à l'unanimité.

Les républicains paraissent mécontents. Cela prouve que le choix est bon.

Le bureau météorologique du *New-York-Herald* communique l'avis suivant :

« Une tempête, dont le centre est près de Terre-Neuve, arrivera probablement sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la France, et y causera des mauvais temps entre le 13 et le 15. »

ANGERS.

Chute de cheval. — M. le commandant Goulois, des pontonniers, a fait, hier matin, une chute de cheval, et s'est fracturé l'épaule.

Il a été transporté à son domicile, rue des Lices.

Remonte. — M. le général inspecteur Thornton vient d'arriver à Angers pour procéder à l'inspection annuelle.

À propos des processions de la Fête-Dieu à Angers et de la recommandation de la *Petite France* : « Puisque la municipalité d'Angers à la faiblesse (sic) de tolérer les processions, nous recommandons à la population de rester complètement indifférente à ces exhibitions carnavalesques », le *Journal de Maine-et-Loire* ajoute :

« Voilà une cérémonie religieuse qui, depuis des siècles, est fort agréable à la population angevine, mais parce que la *Petite France* de Tours n'aime pas les processions, il faut que tout Angers s'incline devant le journal de M. Gendreau. »

« Les Angevins ont bien ri du conseil, aussi prétentieux que grotesque, donné par la feuille wilsonienne. Ils en ont joliment tenu compte dimanche dernier ! La *Petite France* doit être satisfaite. Elle le sera encore mieux dimanche prochain. Car ce ne sera plus une seule procession, ce seront dix processions qui se déploieront en ville, depuis le matin jusqu'au soir, si le temps le permet. »

« Et tout Angers se tiendra respectueusement sur le parcours des cortèges religieux. »

UNE ACCUSATION DÉMOLIE.

Le *Patriote*, ayant accusé les Frères de la Chalouère d'avoir rendu un enfant malade par suite de mauvais traitements, a reçu de la femme Lassay la lettre suivante, qui coupe court à toute imputation :

« Monsieur le Rédacteur, Je viens de lire avec la plus grande indignation l'article au sujet des Frères, concernant le petit Crocq, que j'ai chez moi depuis seize mois. Je manquerais grandement à mon devoir en ne donnant pas un démenti formel sur toutes ces exagérations qui sont complètement fausses. »

« L'enfant a été malade, c'est vrai, mais ce ne sont pas les cruautés qu'on a exercées sur lui, comme vous le dites, qui en ont été le mobile. Il n'a jamais été entre la vie et la mort. Il n'a jamais été question d'offres d'argent pour étouffer cette affaire qui n'avait aucune importance. »

« L'enfant est très-bien vu parmi les Frères qu'il aime beaucoup, et pour aucun prix il ne voudrait retourner aux écoles laïques comme il y allait avant d'être parmi nous. S'il a eu un petit coup de baguette, cela ne fait pas mourir; ils en reçoivent bien d'autres quelquefois dans d'autres écoles. Pour mon compte personnel, j'ai reçu souvent des coups de carré, et j'aurais été bien mal arrivée d'en porter plainte près de mes parents. »

« Tant qu'au docteur cléricale que vous citez ainsi, c'est moi qui suis allée la première le prier de venir, et je n'ai pas cru mieux faire que de m'adresser au docteur qui l'a soigné bien des fois pendant qu'il était chez sa mère. »

« Il paraîtrait que l'école des Frères ne lui est pas malsaine, car il ne s'est jamais si bien porté, et pendant qu'il était à l'école du faubourg, il était constamment malade. C'est au dire et voir général de tout le monde qui l'a connu plus jeune, il n'a jamais eu si bonne mine et été si frais qu'il est maintenant. »

« Si vous voulez savoir le nom du docteur, je puis vous le citer. Je n'agis pas dans

l'ombre, j'aime trop la franchise et la vérité pour laisser passer sous silence cet article véritablement odieux dont on charge les Frères. »

« M. le docteur Bricard était loin de trouver l'enfant si mal, comme vous voulez bien le dire; il craignait simplement une rougeole ou une scarlatine. Il en a été quitte pour cinq jours de maladie. De plus, il n'a nullement été question de menaces pour divulguer cette affaire pouvant faire perdre le procès de la mère et de l'enfant intenté contre la Compagnie des chemins de fer, ni également d'offres d'argent. »

« Je vous prie donc, Monsieur le directeur du *Patriote*, d'insérer dans votre prochain numéro ce démenti que je donne, étant sûre plus que tout autre, puisque c'est moi qui ai la charge de l'enfant. La maladie du petit Crocq n'est nullement attribuée à des coups. »

« Je compte, Monsieur, sur votre exactitude à reproduire les faits textuellement. »

« J'ai l'honneur de vous saluer. »

« Femme LASSAY. »

LE MAIRE DE ROUGÉ.

L'administration préfectorale, pour expulser les Frères, qui dirigeaient depuis de longues années l'école communale de Rougé (Loire-Inférieure), avait mis en avant ce prétexte que les Frères auraient usé de violence vis-à-vis des enfants. Ce prétexte était absolument sans fondement. Les conseillers municipaux de Rougé ont protesté unanimement contre cette allégation.

Le maire de Rougé, M. Guiheneuc, a joué dans cette affaire le plus triste rôle. Complaisant de l'administration, il a été sans doute l'instigateur, certainement l'exécuteur de cette mesure d'expulsion, blâmée par toute la population de Rougé. Le 17 mai, le conseil municipal s'est réuni. Un nombreux public assistait ce jour-là à la réunion. Dès le début de la séance, M. Bily, adjoint, prit la parole et reprocha vivement à M. Guiheneuc d'avoir agi, en cette affaire, seul et à l'insu du conseil municipal. M. Gahier proposa ensuite au Conseil la motion suivante :

« Le conseil municipal, considérant que les intrigues dirigées par M. le maire dans le but de remplacer les instituteurs congréganistes par des instituteurs laïques, ont eu lieu à l'insu du conseil; considérant que le conseil est aussi l'interprète des sentiments catholiques des habitants de Rougé, blâme énergiquement la conduite de M. le maire en cette circonstance et croit devoir lui retirer sa confiance. »

Cette motion a été votée à l'unanimité (moins une voix). Puis le conseil, à l'unanimité, a demandé la réintégration des instituteurs congréganistes. Le maire a donné sa démission.

LA FAMILLE HUGO.

On vient de découvrir, dans la bibliothèque municipale de Blois, 41 lettres autographes de Victor Hugo ou des membres de sa famille.

Ces lettres sont adressées par Victor Hugo à son père, le général Hugo, qui habite, à Blois, la terre de Saint-Lazare.

Il paraît l'avoir quittée en 1823, pour aller habiter une maison de la rue du Foix, qui portait alors le n° 73 et qui porte, aujourd'hui, le n° 64.

La plupart de ces lettres offrent un véritable intérêt. Elles donnent des renseignements précieux sur Victor Hugo, sa famille, ses premiers travaux, son mariage, la naissance de son premier enfant Léopold, mort à Blois, chez son grand-père, le 9 octobre 1823, etc., etc. Elles disent quelques mots des relations du jeune poète avec Châteaubriand, Lamennais, Lamartine, Nodier, etc.

Ces lettres étaient enfouies, à peu près ignorées, dans un des cartons de la bibliothèque communale.

La belle-mère de Victor Hugo, la seconde femme du général Joseph-Léopold Légisbert, comte Hugo, M^{me} Marie-Catherine Thomas y Saétoni, est décédée à Blois, où elle demeurait, le 24 avril 1888, dans la maison rue du Foix, n° 65.

M^{me} la comtesse Hugo était âgée de 73 ans. Elle était née à Cervionne (Corse).

À partir du 4^e juin, l'ÉPICERIE CENTRALE a mis en vente de la glace à rafraî-

chir à 40 c. le 1/2 kil.; sa nouvelle organisation pour la livraison à domicile lui permettra d'expédier immédiatement les ordres qui lui seront confiés.

Faits divers.

Epilogue de la représentation d'adieu de M^{me} Miolan-Carvalho, à l'Opéra-Comique : La recette totale s'est élevée au chiffre exact de 47,476 fr.

LA TOILETTE D'UNE PARISIENNE. — Il vient de mourir, à Auteuil, une dame âgée de quatre-vingts ans, qui fut autrefois d'une grande beauté.

M^{me} R... écrivait chaque soir l'emploi de sa journée, et cela depuis sa jeunesse. Cette sorte de journal est accompagné de réflexions sur la coquetterie des femmes, qui ne manquent pas de sel; elle dit notamment qu'à partir de l'âge de sept ans, la femme cesse d'être indifférente aux mille riens qui peuvent rehausser sa beauté. Mais le point intéressant de ces mémoires est celui-ci :

M^{me} R..., depuis l'âge de vingt ans jusqu'à trente; passait trois heures par jour à sa toilette. Le calcul fait donne pour cette période : 1 an, 94 jours et 6 heures employés à relever les mèches rebelles, à s'enfariner les joues, à se rougir les lèvres. De trente ans à cinquante, cette coquette ne consacrait pas moins de cinq heures par jour à réparer des ans l'irréparable outrage. Soit 4 ans et 40 jours !

Voilà donc près de six années entièrement consacrées à la toilette dans une période de trente ans, soit le cinquième de sa vie. Et notez qu'à partir de cinquante ans sa coquetterie redoubla d'efforts.

Ceci pourrait être l'histoire de bien d'autres Parisiennes.

CONSEILS ET RECETTES.

Le groseillier à grappes est un paria dans le verger, mais il est loin de mériter nos dédains. Son fruit, facile à digérer, est un aliment salubre pendant les chaleurs, et c'est avec raison qu'on le regarde comme utile, particulièrement dans les inflammations chroniques de l'intestin, les dartres, le scorbut et le purpura.

Le sirop et les différentes confitures de groseilles dont l'imagination inventive des ménagères a multiplié les recettes, ne sont pas moins dignes d'éloges. Toutes ces préparations sont aussi saines qu'elles sont délicates.

Les malades atteints de fièvres inflammatoires trouvent dans le sirop et dans la gelée, en même temps qu'une boisson et un aliment agréables au goût, un remède qui tempère la chaleur de la peau et diminue la fréquence et la force du pouls.

Pendant les ardeurs de la canicule, la boisson qui porte le nom de *soda*, et qui est composée de sirop de groseilles et d'eau de seltz, est une des plus saines, des plus délicates et des moins coûteuses que l'on puisse employer. J'ajouterai enfin, pour être complet, que la gelée de groseilles, appliquée sans retard sur les brûlures superficielles, calme rapidement la douleur, arrête l'inflammation et empêche souvent la production des ampoules. (L'Hygiéniste.)

400 Fr. avec 150^{fr.}

dans trois mois par des achats de rentes françaises. — Demander la circulaire au Journal L'INFORMATION, 14, RUE DU HELDER, PARIS

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODRET, propriétaire-gérant.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

Par licitation
ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Sur baisse de mise à prix
D'UN MORCEAU DE
TERRE

Planté de rangées de vignes,
A la Ferrière, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet, le dimanche vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi.

On fait savoir :
1^o Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré;

2^o D'un autre jugement en date du neuf mai mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, autorisant la baisse de la première mise à prix;

Et à la requête de M. Jean-Charles Milsonneau, propriétaire, demeurant à Saumur, rue Royale.

Agissant en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Victor-Charles-Alphonse Gauron, Charles-Alphonse Gauron et Marie-Charlotte-Alphonse Gauron, ses petits-enfants, et ce par application de l'article 420 du Code civil.

Poursuivant, ayant pour avoué-constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, demeurant à Saumur, rue Cendrière;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Honoré-Alphonse Gauron, négociant, demeurant à Saumur, rue du Port-Cigongne,

Co-licitant, ayant pour avoué-constitué M^e Louis ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve;

2^o M. Pierre Rougé, officier de cavalerie en retraite, demeurant à Saumur, rue de la Croix-Verte.

En qualité de subrogé-tuteur ad hoc desdits mineurs;

Il sera, le dimanche vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, à midi, en l'étude de M. PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la communauté ayant existé entre M. Gauron, sus-nommé, et dame Marie-Victorine-Ambroisine Milsonneau, son épouse décédée.

DÉSIGNATION

Un morceau de terre, planté de rangées de vignes, situé à la Ferrière, commune de Saint-Lambert-des-Levés, traversé par le chemin de fer, porté au cadastre sous le n^o 668, section B, d'une contenance d'environ 48 ares, joignant au nord M. de Fontenailles, au midi la rue des Roches, au levant un chemin d'exploitation réservé, et au couchant M. Charron. Mise à prix réduite à... 1.000 fr.

Dressé par l'avoué soussigné, Saumur, le dix juin mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

A LOUER

Remise, Cave et Grenier
S'adresser à M^e LEGNAT, ou à M^e BRAC, notaire. (457)

Étude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION
Le dimanche 14 juin 1885, à 2 heures de l'après-midi,
A la mairie d'Allonnes, par le ministère de M^e GUÉRET,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés :

1^o UNE MAISON, servant d'auberge, située au bourg d'Allonnes, dénommée « hôtel du Cheval Blanc », comprenant, au rez-de-chaussée, une grande salle avec cheminée, petit salon également à cheminée, cuisine à la suite, vestibule ouvrant sur la cour, grande chambre à cheminée au levant, servant de salle de billard, cave voûtée sous cette chambre; grandes écuries, greniers au-dessus, cour, hangar sur piliers et une boutique de forgeron dans ladite cour, petite chambre à cheminée, avec façade sur la rue de l'Église, puits à eau dans la cour et portail ouvrant sur la place; cinq chambres au premier étage, dont deux à cheminées, grenier au-dessus, couvert en ardoises; le tout joignant vers nord la route de Saumur à Bourgueil, et vers couchant la place et la rue de l'Église;

2^o ET UNE AUTRE MAISON, située au bourg d'Allonnes, propre au commerce, comprenant plusieurs chambre au premier étage, caves voûtées sous ces chambres, escalier conduisant au premier étage et au grenier, cour, jardin et vastes servitudes; le tout ayant accès sur deux rues et joignant vers levant M. Hamelin, vers midi la route de Saumur à Bourgueil, et vers couchant M^{me} veuve Tassonneau.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DESGRAMPS, expert à Allonnes, et audit notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

BEAUX APPARTEMENTS

Meublés ou non meublés,
Situés rue Nationale, 31.
S'adresser à M^{me} veuve BOUGRIER.
Beau MOBILIER à vendre à l'amiable.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Jolie MAISON Bourgeoise

Entièrement restaurée à neuf
Avec beau Jardin, cour et écurie
Située rue des Boires, n^o 25.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Située rue du Port-Cigongne et rue des Capucins,
Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.
S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.
S'adresser à M. GOULARD, au Champ-de-Foire.

Études de M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n^o 28, et de M^e PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
EN TROIS LOTS

Par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet, en la salle de la Mairie de la ville de Vihiers :

1^o LA FERME DE LA GRANDE-BROSSE

Consistant en :
BATIMENTS, TERRES, PRÉS, VIGNES
Située commune de Montilliers, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur
D'une contenance de 44 hectares ;
Sur la mise à prix de cent mille francs, ci..... 100.000

2^o La Borderie de la Stationnerie

Consistant en :
BATIMENTS, TERRES, PRÉS ET VIGNES
Située communes d'Aubigné-Briand et de Montilliers,
D'une contenance de 10 hectares ;
Sur la mise à prix de trente mille francs, ci..... 30.000

3^o ET UNE Maison d'habitation

AVEC VIGNE et JARDIN
Située à Saint-Lambert-du-Lattay, canton de Thouarce, arrondissement d'Angers.
Sur la mise à prix de six mille cinq cents francs, ci..... 6.500

L'ADJUDICATION aura lieu le **dimanche 21 juin 1885, à une heure de l'après-midi.**

S'adresser, pour les renseignements :

- 1^o A M^e PINAULT, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;
 - 2^o A M. MÉNARD, propriétaire-expert, demeurant à Chavagnes, près Thouarce ;
 - 3^o A M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n^o 28.
- Pour insertion sommaire, LECOY.

LOTÉRIE DES ARTISTES MUSICIENS

Second et dernier Tirage
100.000^f Jeudi 30 Juillet prochain
Le montant des Lots est déposé à la Banque de France
DERNIERS BILLETS UN FRANC
Adresser sans retard espèces, chèques ou Mandats-poste à M. Ernest DÉTÈS, Secrétaire général, Directeur de la loterie, 18, Rue Grange-Batelière, PARIS.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

A CÉDER

Pour cause de santé,
UN BON CAFÉ
Situé au centre de la ville de Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Moteur à Gaz

Systeme BENIER frères.
Force deux chevaux vapeur.
S'adresser à M. MARILLAC, mécanicien, rue de la Choufflerie. Successeur représentant de la maison Benier.

A VENDRE

CHEVAL bai cerise, se tenant bien, demi-sang, 3 ans, prix modéré.
S'adresser à M^e GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

M^{me} veuve CHAUSSARD

ancienne coupeuse des Magasins de Printemps, à Saumur, a l'honneur d'informer les Dames de cette ville qu'elle vient de s'établir, rue du Marché-Noir, n^o 14, maison Bonnet. Elle peut leur offrir les plus riches tissus, provenant de ses premières maisons de Paris, à des prix modérés et marqués en chiffres connus. Pour répondre à la confiance de personnes qui voudront bien l'honneur de leur visite, elle apportera tous les soins dans la confection des Costumes qui lui seront confiés. M^{me} CHAUSSARD demande des ouvrières.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie.

M. ROUSSEAU prévient sa précieuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçus jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs rouges du pays. — Rue Nationale, 11.

M. PERRAY

Organiste
Accordeur de PIANOS diplômé fait toutes les réparations qui se rattachent à cette profession.
S'adresser chez M^{me} GOULARD, lampiste, rue de la Tonnelle, 31.

ON DEMANDE des ouvrières

des apprenties.
S'adresser rue du Marché-Noir, 14.

UN HOMME jeune, dans la force

l'âge, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger.
Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours. Rapport : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 depuis moins de 12 ans; le résultat a toujours été très satisfaisant. Les guérisons ont été obtenues après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai a été fait sur 10 Européens a donné 10 guérisons. Chez l'inventeur, M. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse. Dépôt à Saumur, pharmacie GODEL.

Saumur, imp. P. GODEL.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JUIN 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 20	82 05	Est	186 25	186 25	Obligations.			Gaz parisien	584	584
3 % amortissable	83 55	83 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1252 50	1253	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519 75	519 75	Est	375 50	376 50
3 % (nouveau)	82 50	82 50	Midi	1190	1186 20	— 1865, 4 %	520	520 50	Midi	385	387 50
4 1/2 % (nouveau)	105 50	105 90	Nord	1680	1665	— 1869, 3 %	410	410	Nord	386	389 50
Obligations du Trésor	512 50	512 50	Orléans	1347 50	1350	— 1871, 3 %	400	400	Orléans	387	388 50
Banque de France	5150	5150	Ouest	850	850	— 1875, 4 %	514 75	513 50	Ouest	387	388 50
Société Générale	412 50	412 50	Compagnie parisienne du Gaz	4510	4510	— 1878, 4 %	513 50	513	Paris-Lyon-Méditerranée	389 50	390 50
Comptoir d'escompte	985	985	Canal de Suez	3160	3142 50	Bons de liquid. Ville de Paris	524	523	Paris-Bourbonnais	389 50	390 50
Crédit Lyonnais	516 25	517 50	C. gén. Transatlantique	491 75	492 50	Obligations communales 1879	450 50	452	Canal de Suez	573	574
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1370				Obligat. foncières 1879 3 %	442	450			
Crédit mobilier	245	240				Obligat. foncières 1883 3 %	360	368			